AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

224C0279
FR0000120693-FS0136

19 février 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

PERNOD RICARD

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 février 2024, la société Wellington Management Group LLP (c/o Wellington Management Company LLP, 280 Congress Street, Boston, MA, 02210, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients, a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 février 2024, le seuil de 5% du capital de la société PERNOD RICARD et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 12 901 497 actions PERNOD RICARD[1] représentant autant de droits de vote, soit 5,05% du capital et 4,22% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions PERNOD RICARD sur le marché.

[1] Dont 945 152 ADR PERNOD RICARD (représentant 189 027 actions PERNOD RICARD). Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 457 364 actions PERNOD RICARD pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

[2] Sur la base d'un capital composé de 255 631 733 actions représentant 305 876 955 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.